

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2023-024

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230307-CC\_2023\_024-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le sept mars à dix-neuf heures et trente minutes

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2023

**Nombre de membres :**

En exercice 37

Présents 27

Votes 36

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

**ABSENTE / EXCUSEE :**

Raphaëlle GUERIAUD

**PROCURATIONS :**

Marc COSTE donne procuration à Pascal OUTREBON  
Olivier BIAGGI donne procuration à Renaud PFEFFER  
Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Anik BLANC  
Loïc BIOT donne procuration à Fabien BREUZIN  
Magali BACLE donne procuration à Isabelle BROUILLET  
Caroline DOMPNIER DU CASTEL donne procuration à Jean-Pierre CID  
Denis LANCHON donne procuration à Anne RIBERON  
Marilyne SEON donne procuration à Françoise TRIBOLLET  
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Christèle CROZIER

**AGRICULTURE**

\*\*\*\*\*

**Attribution d'une  
subvention à  
l'association  
syndicale autorisée  
d'irrigation de  
Chaussan, Mornant et  
St Sorlin pour une  
extension du réseau  
collectif sur la  
commune de  
Chaussan**

Rapporteur : Madame Isabelle BROUILLET, Vice-Présidente déléguée à l'Agriculture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment sa compétence Agriculture,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et Transition écologique » réunie le 21 février 2023,

La Communauté de Communes intervient depuis plus de dix ans pour maintenir et développer une agriculture génératrice d'emplois et de produits agricoles de qualité, qui concourt par ailleurs à un aménagement équilibré du territoire et à façonner des paysages remarquables.

Intervenant principalement sur les questions de renouvellement des exploitations et d'accompagnement des bonnes pratiques agricoles, elle doit également veiller à assurer les conditions favorables à la pérennité de l'activité agricole en place.

Notre territoire a la chance d'être en grande partie desservi par un réseau d'irrigation collectif mis en place dans les années 1970 sous l'impulsion des élus et des représentants agricoles de l'époque. Ce réseau a permis de conforter la dynamique agricole de notre secteur en assurant notamment le développement des filières arboricoles et maraichères.

Face au réchauffement climatique et à des étés de plus en plus secs, ce réseau devient aujourd'hui encore plus vital. Il doit être rénové, conforté et parfois même étendu selon le besoin.

Le secteur du Boulard en limite des communes de Chaussan et Rontalon étant situé en bout de réseau et en particulier la borne 356 connaissent des problèmes d'alimentation chaque année en période de pointe. Les utilisateurs subissent de fortes variations de pression et l'arrosage n'est parfois plus possible.

C'est pourquoi dès que des problèmes de pression sont constatés sur cette borne, un plan de restriction est mis en place sur les 8 autres bornes situées à l'amont.

Le projet consiste à relier la borne en question à une autre branche du réseau qui bénéficie d'une surpression.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place 1 150 mètres de canalisation supplémentaire.

Cette opération présente le double avantage de :

- Résoudre définitivement les problèmes de la borne 356 (6 ha irrigués).
- Sécuriser l'antenne non surpressée jusqu'au hameau du Richoud en cas de casse (35ha).

L'association syndicale autorisée d'irrigation agricole (ASA) de Chaussan/Mornant/Saint Sorlin sollicite une aide de la Copamo à hauteur de 35% soit 13 728 € sur les 39 223 € à la charge de l'ASA.

La Commission d'Instruction « Aménagement du Territoire, Equipements et Transition écologique » propose de soutenir l'extension et le confortement du réseau d'irrigation sur ce secteur dans le cadre de l'enveloppe d'investissement et d'aide aux projets agricoles structurants.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**

**Transmis en**

**Préfecture le** 13/03/23

**Notifié ou publié**

**le** 13/03/23

**Le Président**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 13 728 € à l'ASA de Chaussan/Mornant/Saint Sorlin,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2023 sur le compte 20422 opération 2204 « Soutien à l'agriculture ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
**Renaud PFEFFER**



PUBLIE LE 13 MARS 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

